

Nîmes sans bruit

18, boulevard Amiral Courbet

30000 Nîmes

www.nimes-sans-bruit.com

nimessbruit@orange.fr

Collectif

Déclarée JO n° 26 du 26/06/2010

Madame Françoise DUMAS
Députée de la 1^{ère} circonscription du Gard
7, avenue Jean Jaurès
30900 NIMES

Vos ref : FD/OL-2012

Madame la Députée,

Nous accusons réception de votre courrier ci-dessus référencé ainsi que de la copie du courrier adressé à Monsieur le Préfet du Gard et nous vous en remercions.

Cependant, nous avons déjà rencontré Monsieur le Préfet à plusieurs reprises et il a toujours insisté sur le fait qu'il n'était pas en charge des problèmes des nuisances sonores qui relevaient de la seule compétence du Maire. Comme pour clore nos interventions, il nous a remis une circulaire du Ministère de l'Intérieur qui nous le rappelle. De plus, il a accordé à tous les établissements musicaux un jour supplémentaire (le jeudi). Nous pensons donc qu'il n'est pas particulièrement sensibilisé au problème.

Monsieur le Maire, quant à lui n'a jamais répondu à nos demandes de rendez-vous.

En tout état de cause, le but de notre rencontre, comme nous l'avons expliqué à Monsieur Olivier LANGE, était d'agir sur cette thématique au sein de l'Assemblée Nationale pour faire évoluer la loi antibruit de 1992 dite loi Royal en ce qui concerne l'intensité accordée, le montant de la verbalisation exceptionnellement appliquée, la proximité des logements d'habitation et l'adapter aux nouvelles caractéristiques de la société actuelle.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Députée, l'expression de ma haute considération.

A Nîmes le 27 décembre 2012

Le Collectif Nîmes sans Bruit